

L'an Deux Mille onze, le 31 mai, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué s'est réuni à 21 heures en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de : Monsieur VILATTE Alain, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 24/05/2011.

Présents : Mrs. VILATTE Alain - BOUYE Yves - CAPMAS REBOUSSOU Brigitte - COY Guy – LOPEZ Magali - MINARD Gérard - POURCHET Lionel - RHODDE Didier - ROULLAND Alain – VERGNE RODRIGUEZ Annie - VERGNOLLE Jean-Marie

Absents excusés : FLEURET Isabelle - LECAILLE Célia - RAZAT Sylvie - TEILLAC Gérard

Mme Annie Vergne-Rodriguez a été élue secrétaire.

Devis canalisations ancienne voie ferrée

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise MINARD pour les travaux de réfection de canalisations de l'ancienne voie ferrée pour un montant de 7 200 € H.T.

Travaux de voirie 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL BONASSIE pour les travaux de voirie 2011 : Voie de Valeille : 3 990 € - Chemin de Pech monteil : 9 240 € HT - Voie de Haute Serre : 4 424 € HT -Voie du Bois Vieux : 2 520,00 € HT. Le montant prévisionnel global des travaux s'élèvera à : 20 174 € H.T. (24 128,10 € TTC)

Convention avec le traiteur du restaurant scolaire à renouveler

Le conseil municipal décide de renouveler le contrat avec Eric TRAITEUR pour une période de 3 ans résiliable par l'une ou l'autre des parties à chaque date anniversaire et moyennant un préavis de 3 mois.

WIFI

20 abonnés sont actuellement connectés.

Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) et révision de la carte intercommunale de la réforme des collectivités territoriales

La CDCI, composée de cinq collèges d'élus (maires, représentants d'EPCI, syndicats de communes et mixtes, conseil général et régional) est l'interlocuteur privilégié de l'Etat pour la réalisation de la révision de la carte intercommunale incluse dans la réforme des collectivités territoriales. A ce titre, il est proposé à la communauté de communes du Salignacois qui se situe en dessous du seuil critique des 5000 habitants (4199 h) et dont fait partie la commune de St Crépin-Carlucet, de se rattacher à celle du Carluxais – Terre de Fénelon avec intégration de la commune de Grolejac. La consultation des communes doit être réalisée avant le 15 juillet sans quoi la proposition est réputée favorable.

Participation achat jeux pour les écoles du Poujol

Le conseil municipal, après délibération, accepte de verser une participation de 500 € à la caisse des écoles pour l'achat d'une aire de jeu, et charge Mr le Maire de faire le virement.

ETUDE DE FAISABILITE D'UNE RESERVE DE SUBSTITUTION - DÉLÉGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée en faveur de l'ASEAP, autorise M. Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier